

Genre du véhicule Camion ou tracteur à sellette (châssis)	Marque de fabrication SAURER	Type D 330 F 6 x 2	Fiche d'homologation N° CH 3716 44
---	---------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

Constructeur Identification	Aktiengesellschaft Adolph SAURER, 9320 Arbon "D 330 F 6x2" sur la plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	à gauche, dans l'entrée		
N° du châssis	à gauche, à l'avant en haut sur le longeron, au-dessus de l'essieu avant		
Identif du moteur	"D 2 K T" à gauche, à l'avant latéralement sur le bloc		
Importateur princ.	-		
Véhicule homologué	208 095	Signes fixes dans code du type	D 330 F 6x2

Chassis		Moteur	
Nombre d'essieux	3 *) Nombre de roues 8	Marque	SAURER Type D 2 K T
Direction	mécanique avec assistance hydraulique	Construction	en ligne Temps 4
Transmission	mécanique synchr. ou boîte automatique **	Carburant	D Position avant
Nombre de vitesses	**) Entraînement sur l'essieu médian *	Retrofidiss.	eau Nombre cylindr. 6
Frein de service	AV= air compr./hydraulique, M+AR=air comprimé, 2 circ à exp.interne, sur toutes les roues, régulateur selon charge sur les essieux M + AR	Alésage	130 Course 150
Frein auxiliaire	{ à ressorts, progressif, à exp.interne, sur l'essieu médian ***)	Cylindrée	11940 CV-impôt 60,81
Frein d'arrêt	{	Puissance en CV	330 DIN à l/min 2200
Ralentisseur	sur l'échappement non progressif ou à flux hydraul.	Bruit: vhc. en marche 86 dB/A; à proximité échapp. 96 dB/A	85 dB/A à l/min 2350
Contrôle 2 circ.	lampes-témoin, avertisseur à baguette ou vibreur	Silencieux	1 = 300x250x100 ou 1090 mm
		Mesure des gaz	Bacharach 3,5 / Bosch noirçissement 2,8
		Déparasitage	-

Carrosserie		cabine avancée		Poids		avant médian arrière total (\$)	
Nombre de portes	2	Indic. vit.	tachygraphe	Poids à vide	4070	3930	8000
Ceintures securite	-	Retroviseur	gauche + droite	Charge utile	-	-	-
Cale	2= 440x210x185mm	Attelage	sur demande	Poids total	-	-	-
Antivol	-			Garantie fabr.	6500	13000	6000 22000
Nombre de places	2-6 av 2-6	contro	ar	Dimens. pneus	11.00 - 20	-	(Variantes **)
Dimensions \$)	int. ext.			Ply / bar	16 / 7,75	-	voir remarques)
Longueur	8960	Empattements	4100 +/-	Charge	6500	11500	6500
Largeur	2300-2500	Essieu double	/ 1400	pour V max	100	-	-
Hauteur	3130	Voie ++)	av 1995 ar 1840	Garantie poids remorquable avec frein	-	-	-
Porte à faux	lat. av ar	Voie M	1710 -	Garantie poids remorquable sans frein	-	-	-
		ar	-	Garantie poids de l'ensemble	-	-	47000
		Bratquage	g 17300 d 16200	Poids remorquable testé	-	-	25000
Distance volant - vers l'avant du véhicule				Vitesse maximale selon le constructeur	-	-	100 km/h
				Vitesse maximale testée	-	-	km/h

Équipement §)

Feux de route HCR (E)
 Feux de croisement HCR (E)
 Feux de position A (E) dans HCR
 + Feux rouges WBC CH 1 0133 02
 Feux stop WBC CH 1 0133 02
 Clignoteurs av 1 (E) | 2a (E) ar WBC CH 1 0133 02
 Catadioptres av | I (E) ar I (E)
 Feux de gabarit av A (E) | ar
 Feux complément.
 Eclairage plaque 1/ combiné
 Essuie-glace 2/ bulais avec/ sans lino-glace
 Avertisseurs BUCCI O 320 146 001

ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Camion ou tracteur à sellette
 Marque et type SAURER D 330 F 6x2
 Homologation N° CH 3716 44
 Carrosserie
 Places total 2-6 avant 2-6
 Poids à vide sel. bulletin pesage Carburant D
 Charge utile sel. carrosserie CV-impôt 60,81
 Poids total 11900 Cylindres 11940

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Nombre d'essieux : véhicule à 3 essieux, l'essieu arrière étant relevable; entraînement sur l'essieu médian avec blocage du différentiel; l'essieu arrière, dirigé ou non, s'abaisse automatiquement lorsque l'essieu médian est chargé de 9,2 t; décharge de l'essieu arrière commandée par poussoir (assistance de démarrage).
- **) Transmission : boîte mécanique à crabots à 5 vitesses ou boîte mécanique synchronisée à 5 vitesses avec ou sans groupe primaire; boîte à 5 ou 6 vitesses avec convertisseur de couple; boîte FULLER, 2x4+1 ou 3x4+1 vitesses ou boîte automatique ALLISON.
- ***) Frein à ressorts : pression par réservoir séparé; libération de secours par circuit AR; dispositif de secours: bouton-poussoir dans la cabine (plombage non exigé); libération mécanique par vis dans les cylindres de freins.

+) Emplantements : 3250 mm 3700 mm 4100 mm 4500 mm 5000 mm.

	AV	M	AR
+) <u>Variétés de pneus</u> : 10,00 - 20 MP charge AV + AR 6500 M 10000 (7,50) voies	2006	1699	1851 mm
11,00 R 20 16 PR	1995 ou 1976	1710	1840 mm
11 R - 22,5	1995	1976	1710 1840 mm
12 R - 22,5	1995	1976	1710 1840 mm
que pour largeur 2500 mm:			
12,00 - 20 MP	2006	1807	1840 mm
12,00 R 20 16 PR	2006	1807	1840 mm

§) Les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation. Les freins, le démarrage et les cales testés avec 22 t.

A noter dans le permis de circulation: (122) - Autorisé seulement sur les routes

ouvertes aux véhicules d'une largeur de 2m50. Le disque indiquant la largeur est obligatoire.

Homologation fédérale des types de véhicules

Lieu et date de l'homologation

Arbon, 01.02.77

Camion ou
tracteur à sellette
(châssis)

S A U R E R

D 330 F 6 x 2

CH 3716 44

Fiche complémentaire

I.

Complément du 28.11.78 à Berne - St

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : Valable pour les types de transmission suivants:

ZF 4S - 120 GP + WSK
ZF 5S - 110 GP avec ou sans GV
ZF S6 - 90 + WSK
ZF K ou S - 130 B ou 130 S
FULLER RTO 9513
ALLISON HT 750 CRD
ALLISON HT 750 DRD ou CLBT 750

avec les essieux propulseurs 3,75 - 7,61 : 1

à proximité de l'échappement: 95 dB/A à 2450 t/min.

Nouvel emplacement du No du châssis: à gauche, à l'avant, en haut sur le longeron,
derrière le pare-chocs.

Nouvelle charge sur l'essieu avant : 8'500 kg.

Remplace la fiche complémentaire du 16.08.78
essieux propulseurs

Complément du 06.08.79 à Berne - Gau/Ad

Châssis : livrable sur demande également avec un essieu remorqué non relevable (dirigé ou non dirigé).

Variante de l'empattement : 3950 mm 4400 mm, 4800 mm, 5200 mm, 5700 mm.

Porte à faux AR : calcul du porte à faux arrière admis selon la LC du DFJP du 16.01.75, annexe 1.